

Bilan de la gestion des matières résiduelles 2015

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	3
2. QUANTITÉS.....	3
2.1. Quantités totales 2011-2015	3
2.2. Quantités par habitant.....	5
2.3. Quantités reçues à l'écocentre en 2015.....	5
2.4. Résidus domestiques dangereux.....	6
2.5. Halocarbures.....	7
3. COMPARAISON À L'ÉCHELLE DU QUÉBEC	7
3.1. Quantités éliminées.....	7
3.2. Performance 3RV	7
3.3. Performance du taux de recyclage.....	8
4. COMMENT AMÉLIORER LA PERFORMANCE?	9
4.1. Comment réduire?	9
4.2. Comment réemployer?.....	9
4.3. Comment disposer de manière sécuritaire certaines matières?	9
4.4. Disposer adéquatement les RDD.....	10
4.5. Disposer les produits électroniques.....	10
4.6. Dépolluer et traiter les appareils contenant les halocarbures	10
5. QUELS SONT LES AVANTAGES D'AMÉLIORER LA PERFORMANCE?	10
6. PROJETS EN COURS.....	11
6.1. Concevoir et mettre en œuvre un plan de communication	11
6.2. Généraliser le recyclage dans les multilogements	11
6.3. Continuer le programme ICI ON RÉCUPÈRE!	11

6.4.	<i>Récupérer et disposer adéquatement les plastiques agricoles</i>	12
6.5.	<i>Planifier la gestion des boues des fosses septiques</i>	12
6.6.	<i>Planifier la gestion des boues municipales</i>	12
7.	PROCHAINS ENJEUX EN GMR	12
7.1.	<i>Performe dans la collecte des matières organiques</i>	12
7.2.	<i>Performe dans la récupération des résidus de CRD à l'écocentre</i>	13
7.3.	<i>Connaître mieux la gestion des matières résiduelles dans les ICI</i>	13
8.	CONCLUSION	13

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Quantités de matières collectées (t.m)	4
Tableau 2.	Quantité par habitant en 2015	5
Tableau 3.	Quantités reçues à l'écocentre en 2015	6
Tableau 4.	RDD collectés en 2015	6
Tableau 5.	Quantités éliminées.....	7
Tableau 6.	Tableau comparatif MRC et moyenne québécoise	8

LISTE DES FIGURES

Figure 1.	Quantités collectées de 2011 à 2015 (tonne)	4
Figure 2.	Répartition par catégorie de matières collectées	5
Figure 3.	Comparaison répartition matières MRC et moyenne nationale	8

1. INTRODUCTION

L'année 2015 constitue la fin d'un cycle de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel. En effet, de nouvelles orientations sont décidées, planifiées et seront mises en œuvre à compter de l'année 2016. Ces orientations sont concrètement énoncées et planifiées dans le PGMR révisé.

Sans conteste, la grande et nouvelle orientation est l'implantation pour le mois de mai 2017 de la collecte des matières organiques par bacs roulants. Cette nouvelle collecte permettra de relever un défi environnemental autant pour les gestionnaires de la MRC que pour tous les citoyens de la MRC qui seront invités à participer à la collecte des matières organiques.

Autre nouveauté : l'implantation d'un écocentre régional qui offre aux citoyens l'alternative de se départir adéquatement de toutes les matières qui ne sont pas collectées par le service porte-à-porte, comme les résidus de construction, les encombrants, les résidus domestiques dangereux et les résidus verts en grande quantité. Les citoyens pourront apporter ces matières à l'écocentre où elles seront triées et traitées selon les normes environnementales reconnues.

En plus de la collecte sélective et des résidus ultimes, ces deux nouveaux services s'inscrivent pleinement dans la vision du développement durable prônée par la MRC.

Enfin, dans le but de mieux faire connaître ses services, et particulièrement pour appréhender la collecte des matières organiques, la MRC prépare un plan de communication d'envergure qui sera déployé de l'été 2016 à l'hiver 2017. Ce plan de communication privilégiera la collaboration de tous les milieux sociaux : éducation, services de santé, multilogements, institutions, entreprises, commerces, etc.

2. QUANTITÉS

Les statistiques tenues à jour sur les quantités démontrent les situations suivantes.

2.1. Quantités totales 2011-2015

Une rétrospective sur les cinq dernières années (2011 – 2015) donne un aperçu des quantités collectées dans le secteur résidentiel des 12 municipalités et les petits ICI (industries, commerces et institutions). Les grands ICI ayant des contrats privés ne sont pas inclus.

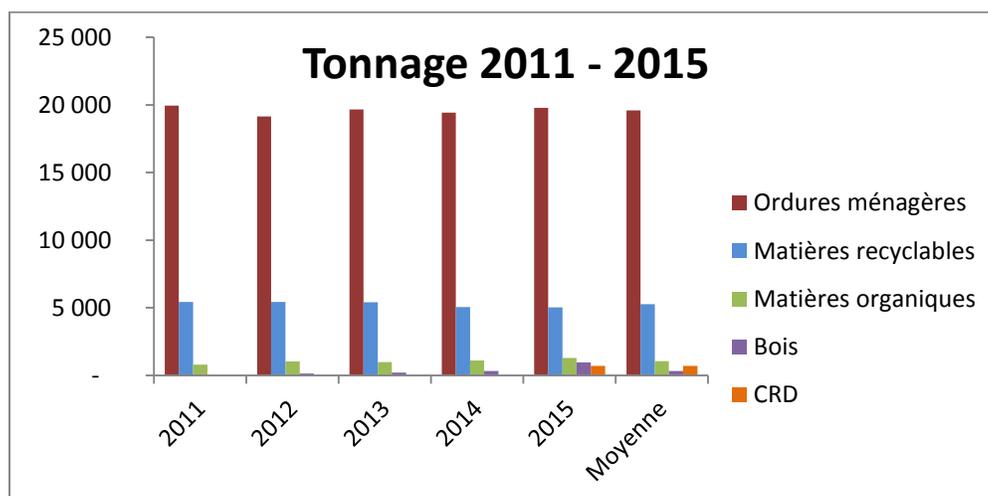
Tableau 1 Quantités de matières collectées (t.m)

	Ordures ménagères	Matières recyclables	Matières organiques	Bois	Résidus de CRD*	Total
2011	19 949	5 423	806	-	-	26 178
2012	19 160	5 426	1 042	140	-	25 769
2013	19 668	5 406	988	202	-	26 264
2014	19 425	5 064	1 105	320	-	25 913
2015	19 776	5 029	1 291	959	705	27 761
Moyenne	19 596	5 269	1 046	324	705	26 377
Pourcentage	74%	20%	4%	1%	3%	100%

*CRD : résidus de construction, de rénovation et de démolition.

Sur les 26 377 tonnes collectées en moyenne par année, seules 7 344 tonnes sont récupérées, soit 28 %, alors que 19 596 tonnes sont éliminées par enfouissement. Il faut noter que ces 19 596 tonnes comprennent environ 10 000 tonnes de matières organiques potentiellement récupérables.

Figure 1. Quantités collectées de 2011 à 2015 (tonne)



Ainsi, comme le démontre cette figure, la part qui est enfouie représente 74 % de ce qui est collecté. Fait important : dans cette quantité enfouie, plus de la moitié est constituée de matières organiques (résidus verts et résidus alimentaires) qui peuvent être recyclées biologiquement et transformées en compost ou en gaz. Dans cette même quantité enfouie, il y a également plus de 2 000 tonnes de matières recyclables qui peuvent être facilement détournées de l'élimination en faisant un tri plus adéquat.

2.2. Quantités par habitant

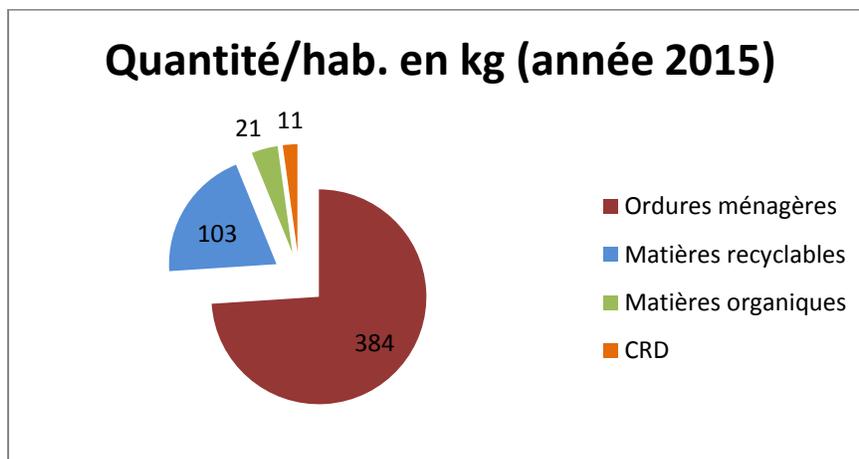
Le tableau suivant illustre les quantités par habitant. Ces quantités sont collectées sur tout le territoire de la MRC comprenant le secteur résidentiel et le secteur ICI.

Tableau 2. Quantité par habitant en 2015

	Ordures ménagères	Matières recyclables	Matières organiques	CRD	Total
Quantité totale en tonne	19 596	5 269	1 046	582	26 493
Quantité/hab. en kg	384	103	21	11	519
Pourcentage	74%	20%	4%	2%	100%

Aux fins de comparaison, les quantités sont converties en kg/hab. pour une population totale de 51 035 habitants (Décret MAMOT, 2015). Dans le secteur résidentiel et assimilé (petits ICI) desservi par les services municipaux, la quantité moyenne générée est de 519 kg par habitant et par an. De cette quantité, 388 kg sont éliminés, alors que seuls 135 kg sont récupérés. La quantité des matières recyclables récupérées est de 103 kg par habitant. Le graphique suivant illustre cette répartition.

Figure 2. Répartition par catégorie de matières collectées



2.3. Quantités reçues à l'écocentre en 2015

À l'été 2015, un site temporaire de disposition des matières par apport volontaire a été ouvert au 3125, rue Joseph-Simard, à Sorel-Tracy. Ce site est appelé à être développé et aménagé en écocentre régional en 2016. Cette installation a réceptionné 1 783 tonnes de matières en 2016. Ces quantités sont incluses dans les chiffres présentés précédemment. Les catégories de matières reçues sont réparties de la façon suivante :

Tableau 3. Quantités reçues à l'écocentre en 2015

Matières	Quantités (tonne)	Destination
Résidus ultimes (déchets)	590	Élimination
Matériaux mixtes (résidus de CRD mélangés)	44	Traitement
Béton et ciment	320	Traitement
Bardeaux d'asphalte	341	Traitement
Bois	477	Traitement
Résidus verts	11	Traitement
Total	1 783	

2.4. Résidus domestiques dangereux

Plusieurs points de collecte de résidus domestiques dangereux sont implantés sur le territoire de la MRC. Certains sont municipaux, comme l'écocentre et les points de dépôts dans les municipalités rurales, d'autres sont privés comme les magasins de quincaillerie.

Les quantités totales collectées en 2015 s'élèvent à près de 54 tonnes, soit environ 1,05 kg/habitant.

Le tableau suivant détaille les quantités des différentes catégories de RDD :

Tableau 4. RDD collectés en 2015

Catégories de RDD	Quantités
Peinture (KG)	3 8674,68
Huile (KG)	2 911,06
Organique (KG)	6 092,69
Inorganique (KG)	391,26
Piles (KG)	5 420,4
Aérosol peinture (Unité)	873
Aérosol peinture (KG)	204,39
Aérosol huile (Unité)	106
Aérosol huile (KG)	17,16
Aérosol autre (Unité)	359
Aérosol autre (KG)	74,12
Antigel (KG)	96,84
Total (KG)	53 882,6

Remarque : le total ne correspond pas à la somme des quantités dans la colonne « Quantités » car certaines matières sont comptabilisées à l'unité, par exemple, les aérosols.

2.5. Halocarbures

La MRC, dans le cadre de l'entente de partenariat avec Recyclo-Centre, a traité 907 appareils frigorifiques contenant des halocarbures.

3. COMPARAISON À L'ÉCHELLE DU QUÉBEC

3.1. Quantités éliminées

Selon le bilan 2012 de la gestion des matières résiduelles au Québec publié par Recyc-Québec, la quantité éliminée par habitant est de 724 kg. Sur le territoire de la MRC, la quantité éliminée est en moyenne de 655 kg/habitant (moyenne 2011 – 2014) selon les données du MDDELCC. Ainsi, on élimine 69 kg/hab. de moins que la moyenne dans la province, soit 10 % de moins.

Le tableau suivant démontre les quantités éliminées sur le territoire de la MRC.

Tableau 5. Quantités éliminées

	Population	Quantités	Résidentiel	ICI	CRD	Total
2011	50 317	Tonnes	19 621	6 426	8 750	34 797
		kg/hab.	390	128	174	692
2012	51 256	Tonnes	18 917	4 983	7 835	31 735
		kg/hab.	369	97	153	619
2013	51 701	Tonnes	19 339	13 705	570	33 614
		kg/hab.	374	265	11	650
2014	51 156	Tonnes	19 017	12 739	1 928	33 684
		kg/hab.	372	249	38	658

ICI : industries, commerces, institutions
CRD : construction, rénovation, démolition.

3.2. Performance 3RV

Une autre comparaison porte sur la répartition des quantités générées, récupérées et éliminées des matières mises au chemin par les citoyens (ICI non incluses). En effet, cette deuxième comparaison utilise comme référence les données de la dernière étude de caractérisation de RECYC-QUÉBEC menée en 2012 – 2013 qui porte uniquement sur le secteur résidentiel. Afin d'avoir un comparatif réaliste, les données de collectes de la MRC sont corrigées afin de prendre en considération uniquement les quantités mises au chemin par le secteur résidentiel en déduisant les quantités générées par les petits ICI desservis porte-à-porte.

Le tableau suivant donne un aperçu entre les quantités par habitant générées, récupérées et éliminées de la MRC avec la moyenne québécoise.

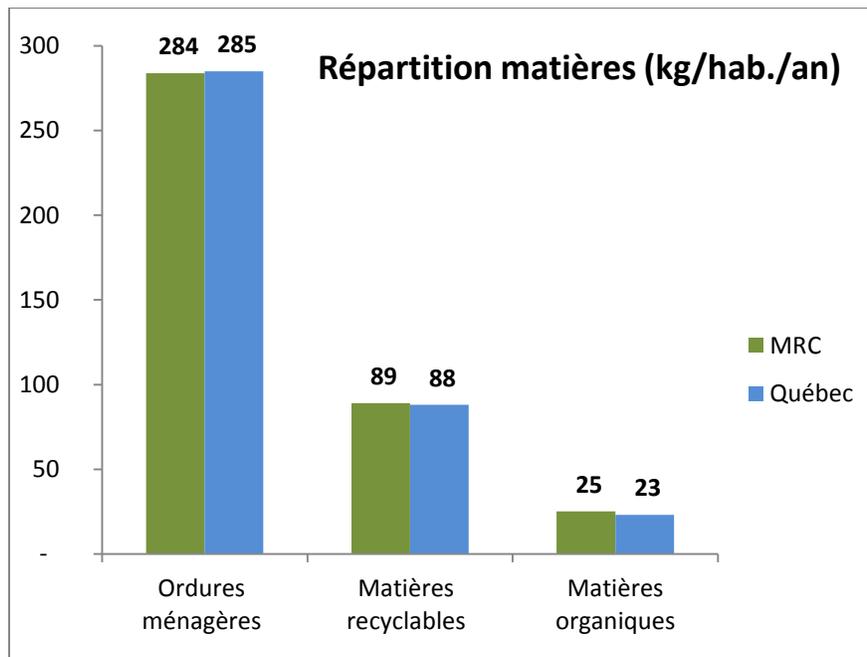
Tableau 6. Tableau comparatif MRC et moyenne québécoise (kg/hab./an)

	MRC	Québec	Écart	Écart en %
Ordures ménagères	284	285	1 -	-0,40%
Matières recyclables	89	88	1	1%
Matières organiques	25	23	2	8%
Total	398	396	2	0,5%

Les quantités générées, récupérées et éliminées dans la MRC par le secteur résidentiel correspondent aux moyennes nationales.

Le graphique suivant illustre cette comparaison.

Figure 3. Comparaison répartition matières MRC et moyenne nationale



3.3. Performance du taux de recyclage

Selon l'étude de caractérisation précédemment citée, la quantité de matières recyclables générée par citoyen est de 139 kg/an. Dans la MRC, il a été récupéré en 2015, 99 kg/hab d'où sont déduit 10% correspondant aux matières non visées. Le taux de récupération des matières recyclables dans la MRC est de l'ordre de 64% (89 kg

récupéré sur un potentiel de 139 kg). Ce taux peut être réhaussé grâce à un effort de sensibilisation.

4. COMMENT AMÉLIORER LA PERFORMANCE?

La performance peut être améliorée en mettant en pratique les **3 RV** par ordre de priorité : **R**éduction, **R**éemploi, **R**écupération, **V**alorisation. En effet, le premier principe est la réduction à la source; le meilleur déchet étant celui qui n'est pas produit.

4.1. Comment réduire?

En consommant de manière responsable afin d'éviter le gaspillage et le suremballage. Pendant la période estivale, on peut pratiquer l'herbicyclage qui consiste simplement à laisser les rognures de gazon sur place au moment de la tonte. C'est un processus naturel pour restituer au sol ce qu'il a donné. Les rognures se dessèchent, se transforment rapidement en matières organiques et enrichissent le sol tout en préservant l'humidité.

Pour ceux et celles qui veulent se rapprocher encore plus de la nature, il est possible de pratiquer le compostage domestique qui est une façon de produire du terreau de bonne qualité et à un bon prix : cela ne coûte que le temps consacré à entretenir la compostière! À ce sujet, la MRC subventionne des compostières domestiques.

4.2. Comment réemployer?

Quant au réemploi, il s'agit de passer au suivant. Les objets encore réutilisables, comme les appareils électroniques, les vêtements et les jouets, peuvent être remis aux organismes communautaires qui les redistribuent. Le Recyclo-Centre recueille annuellement quelques 1 500 tonnes d'articles qu'il revend.

4.3. Comment disposer de manière sécuritaire certaines matières?

Certaines matières résiduelles, comme les résidus domestiques dangereux (RDD) et les halocarbures, présentent un danger pour les personnes et pour la qualité de l'environnement. La disposition de ces matières doit s'effectuer de manière particulière. Ces produits ne doivent pas se retrouver ni dans les contenants à ordures ni dans les contenants de recyclage. Afin d'offrir un service aux citoyens, la MRC a conclu des ententes avec Recyclo-Centre qui constitue un point de dépôt conforme des RDD, des produits électroniques et de traitement des appareils contenant des halocarbures. Le service est offert sans frais aux citoyens de la MRC.

4.4. Disposer adéquatement les RDD

Les RDD sont les acides, les bases, les pesticides, les bouteilles de butane et de propane, les détergents puissants, etc. En général, ces produits sont identifiés avec les pictogrammes suivants :



Cependant, certains RDD ne portent pas ces pictogrammes, mais ils en font partie comme les piles, les peintures et les lampes au mercure. Ces matières peuvent être acheminées au Recyclo-Centre et à l'écocentre, et ce, gratuitement pour les résidents de la MRC.

4.5. Disposer les produits électroniques

Le Recyclo-Centre accepte tous les produits électroniques, qu'ils soient fonctionnels ou pas. Les appareils qui fonctionnent encore sont revendus. Les appareils en fin de vie sont démantelés et les composants sont recyclés.

4.6. Dépolluer et traiter les appareils contenant les halocarbures

Les appareils frigorifiques contiennent des halocarbures qui sont dommageables pour la couche d'ozone. Les halocarbures sont des fluides qui doivent être récupérés selon le règlement sur les halocarbures. La MRC a conclu une entente avec le Recyclo-Centre pour la récupération des halocarbures. En 2014, 893 appareils ont été traités. Les citoyens de la MRC peuvent faire collecter leurs appareils en appelant le Recyclo-Centre au numéro 450 742-3682 ou bien en déposant les appareils au 165, avenue de l'Hôtel-Dieu à Sorel-Tracy.

5. QUELS SONT LES AVANTAGES D'AMÉLIORER LA PERFORMANCE?

Les avantages s'inscrivent dans une approche de développement durable. Autrement dit, les avantages sont d'ordre environnemental en protégeant les ressources comme le climat, la qualité de l'air et de l'eau. Ils sont d'ordre économique par une utilisation optimum des ressources. Au niveau régional et sur le plan financier, la réduction de l'élimination permet de réduire les redevances à l'élimination et par contre-coup l'augmentation du taux de récupération qui se traduit par des compensations financières plus conséquentes de la collecte sélective.

Savez-vous qu'en plus du bénéfice environnemental de recycler, il y a également des avantages financiers? La collecte sélective est en effet subventionnée par un

programme gouvernemental. Plus une municipalité performe dans sa collecte sélective en rehaussant son taux de récupération, plus elle reçoit de subventions. Alors qu'à contrario, plus une municipalité enfouit, plus elle paie de redevances au gouvernement pour l'élimination. Le mot d'ordre : réduire, récupérer plus et éliminer moins!

6. PROJETS EN COURS

6.1. Concevoir et mettre en œuvre un plan de communication

En 2015, la MRC a entamé la conception d'un plan de communication qui consiste en un ensemble cohérent de moyens d'information, de sensibilisation et d'éducation à la gestion adéquate des matières résiduelles. L'objectif étant de performer par la réduction, le réemploi et la récupération.

Ce plan de communication sera mis en œuvre avec les partenaires régionaux de la MRC dont, entre autres, la Commission scolaire de Sorel-Tracy, le Cégep de Sorel-Tracy, le CISSS Pierre-De Saurel, la Chambre de commerce Sorel-Tracy métropolitain, l'office de l'habitation municipal (OMH), les organismes travaillant avec les aînés, avec les jeunes, etc. Tous ces partenaires ont été rencontrés pour leur expliquer les objectifs du plan de communication et solliciter leur aide. Les partenaires rencontrés ont unanimement accepté de participer à la réalisation et à la réussite du plan de communication.

La judicieuse stratégie de déployer le plan de communication avec l'aide des partenaires de la MRC a deux avantages : d'une part, les partenaires étant plus près de la population, que ce soit les élèves dans le monde scolaire, les résidents dans les centres d'hébergement, permettent de faire passer le message de manière adéquate; d'autre part, le travail avec les partenaires tissera des liens plus étroits avec les communautés de la MRC et ouvrira les portes pour d'autres partenariats dans les futurs dossiers.

6.2. Généraliser le recyclage dans les multilogements

Depuis l'automne 2014, la MRC a mis en œuvre un ensemble d'outils pour inciter les propriétaires d'immeubles locatifs à mettre à la disposition des résidents des contenants à recyclage. Ces outils sont une nouvelle réglementation qui définit les responsabilités. Ainsi, 25 conteneurs se sont ajoutés pour desservir 741 unités de plus et atteindre un total de 1 133 d'unités d'occupation desservies par conteneurs. Des identifiants sont collés sur les contenants et des cartons d'information sont remis aux locataires. Il reste encore quelques propriétaires récalcitrants à convaincre afin de doter leurs immeubles en contenants suffisants.

6.3. Continuer le programme ICI ON RÉCUPÈRE!

Le programme ICI ON RÉCUPÈRE! consiste à proposer aux ICI d'effectuer un audit et ensuite une caractérisation de leur gestion des matières résiduelles. À l'issue de cette

intervention, l'organisme recevra des recommandations afin de mieux gérer ses matières résiduelles. Il peut également être accompagné dans son processus d'obtention de la certification ICI ON RECYCLE. Une quarantaine d'entreprises ont bénéficié de ce programme. La continuité de ce programme est très souhaitable.

6.4. Récupérer et disposer adéquatement les plastiques agricoles

En 2013, la MRC a fait effectuer une étude sur les plastiques agricoles. Les producteurs locaux génèrent annuellement une trentaine de tonnes par année. La récupération de ces plastiques est une problématique à laquelle se heurtent beaucoup de MRC. En effet, en raison de la saleté de ces matières qui ont été en contact avec le sol, elles ne sont pas acceptées dans les centres de tri. La piste de solution actuelle est d'en faire de la valorisation énergétique en les incinérant dans les cimenteries. La MRC se propose d'explorer cette voie. Si cette solution s'avère intéressante, des collectes spéciales seraient alors effectuées soit en porte-à-porte, soit à partir d'un point de dépôt.

6.5. Planifier la gestion des boues des fosses septiques

Conformément au règlement provincial sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées, les municipalités ont la responsabilité de vérifier la conformité des fosses septiques et la régularité de leur vidange. Les boues doivent être également traitées en conformité avec la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Le MDDELCC préconise l'épandage agricole, le compostage et la biométhanisation. L'élimination doit rester la dernière disposition à envisager si les matières ne peuvent pas être traitées biologiquement en raison de leurs compositions.

6.6. Planifier la gestion des boues municipales

Sur le territoire de la MRC, les infrastructures de traitement des eaux usées sont des étangs aérés. Les municipalités ont la responsabilité de planifier le traitement des boues selon les directives du MDDELCC, en particulier de privilégier l'épandage sur les terres agricoles. Toutefois, cette forme de traitement est conditionnée à un processus d'autorisation.

7. PROCHAINS ENJEUX EN GMR

7.1. Performer dans la collecte des matières organiques

Le choix de collecte et de traitement des matières organiques étant fait, l'enjeu présentement est la participation des citoyens afin de performer en termes de quantités collectées, mais aussi en termes de qualité des matières collectées. En effet, selon les caractérisations, près de la moitié des matières résiduelles générées par les ménages sont composées de matières organiques. À l'échelle de la MRC, le gisement est estimé à près de 10 000 tonnes/an, soit environ près de 200 kg/ha. Toutefois, les expériences d'autres municipalités ont montré que les quantités collectées ne dépassent pas les

100 kg/habitant. Ainsi, à Sainte-Victoire-de-Sorel, au cours de la première année d'implantation de la collecte, 215 tonnes ont été récupérées, soit 86 kg/hab. Cependant, grâce à 39 collectes par an et à un plan de communication d'envergure, la MRC compte sensibiliser la population à une forte participation.

7.2. Performer dans la récupération des résidus de CRD à l'écocentre

À la suite de l'implantation de l'écocentre régional, la MRC compte maximiser les quantités de résidus de CRD, de résidus verts et de RDD apportées à l'écocentre par les citoyens. Ouvert en mai 2015, le site a permis de recueillir 1 783 tonnes de matières résiduelles.

7.3. Connaître mieux la gestion des matières résiduelles dans les ICI

La MRC est responsable de la planification de toutes les matières résiduelles générées sur son territoire. C'est l'objet du Plan de gestion des matières résiduelles. Le secteur ICI (industries, commerces et institutions) est l'un des grands générateurs des matières résiduelles. Toutefois, la gestion des matières résiduelles dans le secteur ICI est relativement mal connue. La MRC se propose de mieux connaître la réalité des matières résiduelles dans ce secteur, notamment par la conduite d'études, et ce, selon les ressources qu'il serait possible d'allouer. Les résultats de ces études permettront de trouver des pistes de solutions afin d'améliorer la gestion des matières résiduelles dans le secteur ICI.

8. CONCLUSION

La bonne gestion des matières résiduelles est une responsabilité partagée entre les MRC, les gestionnaires municipaux et des ICI ainsi que les résidents. La MRC de Pierre-De Saurel, à l'écoute de la population et agissant conformément à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, offre un ensemble de services de collecte tout en explorant les meilleures technologies en vue de les améliorer. Afin d'optimiser ces services qui sont coûteux, un effort de sensibilisation est maintenu dans le but de conscientiser les citoyens. La MRC demeure à l'écoute de ses citoyens et de ses citoyennes afin d'améliorer la qualité des services.